

## **Au seuil de la vie marocaine**

La vie rituelle du Marocain se montre au grand jour, tout naturellement, sans réticence, sans fausse honte. Elle se déroule du matin au soir sous des aspects variés, non seulement à la maison ou à la mosquée, mais encore, et dirait-on le plus souvent, en public.

### **La pureté et l'impureté. Les ablutions**

La notion de pur ou impur en Islam est essentielle et elle domine tous les actes religieux.

Notons tout d'abord qu'il n'est pas laissé de moyen terme entre le pur et l'impur. Il s'ensuit, comme on s'y attend, que dès qu'on n'est plus en état de pureté, on est nécessairement en état d'impureté et que c'est un devoir permanent de se purifier.

La pureté est d'ordre physique. C'est une propreté corporelle méticuleuse. C'est une lustration par l'eau des mains, des pieds, de la tête, et dans certains cas de tout le corps. La pureté exige aussi l'épilation des aisselles et du pubis. En somme, c'est une sorte de baptême qui se renouvelle chaque fois que le croyant va accomplir un acte religieux. Mais une condition très importante, quoique non apparente, est exigée pour que l'ablution soit rituelle, pour qu'elle soit purificatrice : le Musulman doit déclarer explicitement que son acte est intentionnel, qu'il l'accomplit pour obéir aux prescriptions divines. Faute de quoi, l'ablution est sans valeur.

On doit se mettre en état de pureté avant de faire une prière, avant de toucher un exemplaire du Coran, parole de Dieu, avant de sacrifier une bête de boucherie, avant d'accomplir tout acte d'une certaine importance dans le domaine religieux.

L'impureté est mineure ou majeure et réclame des ablutions également mineures (lavage de la tête et des extrémités) ou majeures (lavage du corps en entier). Les ablutions sont faites n'importe où l'on peut disposer de l'eau nécessaire. Elles expliquent la présence de latrines importantes auprès de chaque mosquée, de vasques dans la cour des mêmes mosquées, et des thermes (ou hammams ou bains maures) jusque dans les plus petites villes.

### **La prière, la mosquée, le vendredi**

La prière musulmane, le Musulman marocain, sans fausse honte, n'hésite pas à faire ses dévotions, à l'heure prescrite, sous les arbres d'une allée, dans une chambre ou dans une cour, en plein champ... La prière consiste en un certain nombre de prosternations et de genuflexions à exécuter dans un ordre prescrit et assez compliqué. Que récite le croyant à ce moment. Il proclame que Dieu est le plus grand : Allah akber, il récite la première sourate du Coran, la Fatiha, c'est-à-dire l'inaugurale, qui ressemble beaucoup au Pater Noster, et atteste que Dieu est unique et que Mohammed est son Prophète (profession de foi).

Les personnes cultivées ajoutent, à l'essentiel qui vient d'être décrit, la récitation d'une partie du Coran, généralement celle des dernières sourates, qui sont les plus

courtes du Livre sacré. Il faut remarquer que l'on n'adresse aucune demande à Dieu dans la prière. Le Musulman doit faire sa prière cinq fois par jour : à l'aurore çobh (et non au lever du soleil), à midi dohr, le midi astronomique bien entendu, l'après-midi âçr, au coucher du soleil maghreb et à la nuit, deux heures après le coucher du soleil îcha. Pour procéder à la prière, il attend l'appel du muezzin ou observe le haut du minaret le plus proche pour voir si l'on a hissé le petit drapeau blanc qui signifie que l'heure de prier est arrivée. Le croyant a la possibilité de joindre deux prières dans des conditions prévues, c'est-à-dire de réciter deux prières l'une après l'autre.

La prière peut se faire chez soi ou dans un lieu quelconque. Le croyant, surtout s'il est hors de chez lui, déploie alors son tapis de prière, ce feutre que les lettrés portent constamment sous le bras, et il accomplit ses exercices de piété. À ce moment, il s'isole du monde et il évite toute distraction, sans quoi sa prière ne serait pas valable.

Il est recommandé, mais non obligatoire, de faire ses prières dans un lieu sacré, une mosquée, une zaouya, un oratoire, en compagnie d'autres croyants. En tout cas, la prière en commun du vendredi à midi est formellement obligatoire. La prière, lorsqu'elle est faite en commun, est dirigée par un imam, qui est un honnête homme, instruit des choses de la prière, chargé de montrer simplement à ses coreligionnaires, alignés en rangs derrière lui, les gestes qu'ils doivent faire.

Ce n'est pas un clerc, encore moins un prêtre ; il n'a aucun caractère sacré. D'ailleurs, il n'y a pas de clergé en Islam. Tout homme de bonne conduite et suffisamment instruit peut, le cas échéant, jouer le rôle d'imam.

Le vendredi, la prière en commun à la mosquée revêt un caractère solennel du fait qu'un prédicateur khâtib fait un prône dans lequel il exhorte les fidèles à suivre les prescriptions divines. Chaque mosquée a son prédicateur, mais comme pour l'imam, tout musulman instruit et éloquent peut jouer, le cas échéant, le rôle de khatib.

La mosquée, qui porte différents noms selon les pays et les époques, jama au Maroc, est, par définition, le lieu qui rassemble les fidèles. Les cinq prières de la journée, et tous les jours, y sont dites sous la conduite de l'imam, mais des fidèles viennent aussi y prier individuellement. Le vendredi, comme il a été dit, la prière de midi est solennelle et rassemble un grand nombre de croyants. Les femmes ne sont admises dans les mosquées que lorsque leur vieillesse leur a fait perdre tout charme propre à distraire les hommes dans leurs exercices de piété.

La mosquée n'a pas d'autel puisqu'on n'y fait pas de sacrifice, elle n'a qu'une niche, dans la direction de la Mekke, où se place l'imam quand il dirige la prière. Elle a une chaire à prêcher, mais cette chaire, en bois, est en général cachée dans une pièce, et on ne l'en fait sortir que le vendredi à midi pour le prône du prédicateur. Point de tableaux de piété, encore moins de statues : l'Islam condamne formellement ce qu'il appelle des idoles. Pas de bancs non plus, mais des nattes sur tout le sol et en lambris contre les murs et les pieds des piliers. Les fidèles se déchaussent en entrant dans la mosquée, comme en entrant dans une chambre, non par respect, mais simplement pour ne pas salir les nattes sur lesquelles les gens s'assoient. Point de petites chapelles pour les saints.

Les saints, si vénérés qu'ils soient, ont leurs tombeaux et leurs sanctuaires hors de la mosquée. Il arrive qu'on construise une mosquée auprès du tombeau d'un saint illustre, comme à Moulay Idriss de Fès, mais on n'établit pas de sanctuaire à l'intérieur d'une mosquée.

Les Musulmans se réunissent pour prier le vendredi. Ce jour s'appelle exactement « le jour de l'assemblée ». Quand on dit aux Musulmans qu'il faut sanctifier un jour par semaine en se reposant à l'exemple de Dieu qui créa le monde en six jours et se reposa le septième, ils crient au scandale ou ils se mettent à rire de mépris : « Dieu, disent-ils, ne se fatigue pas comme un vulgaire fils d'Adam et, par conséquent, il ne se repose pas. » Aussi, le Musulman n'hésite-t-il pas à travailler le vendredi s'il le faut, et même à travailler de parti-pris, si peu que ce soit, quand il veut bien montrer qu'il n'est ni un Juif ni un Chrétien.

### **Le jeûne de Ramadhan**

Les Musulmans ont un carême annuel qui dure un mois lunaire exactement, celui de Ramadhan, c'est-à-dire vingt-neuf ou trente jours. Comme l'année musulmane est plus courte de onze jours que l'année grégorienne, le jeûne de Ramadhan avance chaque année de onze jours et parcourt par conséquent progressivement toutes les saisons.

Le jeûne en question consiste en une abstinence et une continence absolues du lever au coucher du soleil. La nuit, tout est permis ; il n'est demandé au croyant que de se trouver au matin en état de pureté. Malgré les apparences, ce jeûne est pénible, surtout l'été, alors que les journées sont longues. Il ne faut pas s'étonner si vers la fin du mois, et chaque jour vers la fin de la journée, les jeûneurs sont d'humeur irascible.

C'est avec joie qu'on attend l'arrivée de cette période bénie pendant laquelle le croyant expie les fautes de l'année en se recueillant dans ses pensées religieuses et en observant très rigoureusement les prescriptions divines. Il prie et se livre à des exercices de piété continuellement. Et la nuit, sans faire bombance, il jouit des plaisirs de la table, de l'agrément des entretiens honnêtes avec ses coreligionnaires, de cette euphorie morale dont on parlait plus haut au sujet du vendredi. Il n'est pas question de souffrance supportée par esprit de pénitence au sens chrétien de ce mot, mais plutôt de rémission des péchés obtenue de la générosité de Dieu par une pratique plus étroite de la vie religieuse.

### **Les fêtes religieuses, le pèlerinage**

Mais arrive l'Aïd es-seghîr, la petite fête, qui célèbre la rupture du jeûne. Le premier jour, on fait hors des remparts, à la mçalla, une prière en commun que dirige le cadhi. Ce jour et les deux jours suivants, on rend des visites, on échange des vœux et on fait des aumônes aux pauvres. En principe, chacun doit donner quatre mesures de nourriture par membre de sa famille. Cette aumône est dite « zakat : purification », c'est-à-dire purification de la fortune acquise, qu'elle soit grande ou petite.

La fête passée, ceux qui ont l'intention d'accomplir le pèlerinage de la Mekke font leurs préparatifs afin de se trouver dans le lieu saint au moment de l'Aïd-el-kebîr, la grande fête. Elle a lieu deux lunaisons et dix jours après la rupture du jeûne.

Le pèlerinage n'est obligatoire que pour ceux qui ont les moyens de l'effectuer, mais tout Marocain quel qu'il soit estime au plus haut prix le bonheur et l'honneur d'aller visiter les lieux saints au moment de l'Aïd-el-kebîr et d'accomplir les rites compliqués du pèlerinage. L'essentiel de ces rites consiste en une procession circumambulatoire autour de la kaâba, la station à Arafa tout près de la Mekke et l'égorgeage d'une victime. Soulignons encore une fois que tous ces rites ne sont valables que si le croyant est en état de pureté légale et déclare les observer dans une intention pieuse.

Le pèlerinage achevé, une visite au tombeau du Prophète à Médine s'impose, mais n'a rien d'obligatoire. Après quoi, le pèlerin rentre dans son pays par tel chemin qui lui plaît. Il a alors le titre de hajj dont on fait précéder son nom (le nom propre tel que Mohammed ou Ali, mais pas le nom patronymique). C'est un titre envié qu'on ne manque jamais de donner à ceux qui l'ont mérité, soit qu'on leur parle, soit qu'on parle d'eux.

Le retour des pèlerins est l'occasion de réjouissances familiales auxquelles les amis sont toujours invités.

Pendant que le sacrifice des victimes s'accomplit près de la Mekke, la même cérémonie se déroule dans tous les pays d'Islam. Après une prière en commun, généralement en plein air, le cadhi, le Sultan, là où il préside la prière, ou tout autre personnage représentant la communauté musulmane, égorge un mouton devant les fidèles. Ceux-ci, rentrés chez eux, égorgent à leur tour un mouton par foyer, ou, si l'on est riche, un mouton par homme ou enfant mâle de la famille.

Les réjouissances, non publiques, comme pour l'Aïd-esseghîr, se poursuivent pendant trois jours. C'est alors que les Musulmans se pardonnent leurs torts réciproques, s'adressent des vœux de bonheur, se congratulent et se rendent visite.

L'Aïd es-seghîr et l'Aïd-el-kebîr sont les deux fêtes vraiment et uniquement religieuses de l'Islam. Cependant, il en existe encore deux autres, de moindre importance selon l'orthodoxie, mais très vivantes dans les mœurs. Ce sont l'Achoura et le Mouloud.

L'Achoura a lieu le 10 du premier mois de l'année, c'est-à-dire une lunaison après l'Aïd-el-kebîr. Il serait trop long de dire ce qu'elle représente, de démêler ce qu'il y a de paganisme inconscient, de traditions historiques et de rites orthodoxes dans cette fête extraordinaire qui fait sortir les foules dans les rues et sur les places. Retenons, que c'est à l'occasion de cette fête que l'on distribue des jouets aux enfants et qu'on achète des aromates et les produits magiques propres à guérir tous les maux. Leur vertu, si on les acquiert ce jour-là, est considérable. Retenons aussi que ce jour-là on ne doit qu'ébaucher la tâche quotidienne puis se reposer ou se distraire. Retenons enfin que pendant tout le mois d'Achoura, on ne déménage pas, on ne change pas d'emploi... Ça porterait malheur. On ne renvoie pas les salariés au cours de cette période, on n'expulse pas non plus les locataires, on évite d'une façon générale toute mesure revêtant un caractère pénible et grave pour le Musulman.

Le Mouloud, ou nativité du Prophète Mohammed, sorte de Noël musulman, est célébré le douzième jour du troisième mois. C'est une commémoration tout simplement. Cette fête, prend au Maroc une importance particulière parce que la dynastie régnante est chérifienne, c'est-à-dire descend du Prophète. Elle ne comporte qu'une prière en commun.

## Particularités de la vie rituelle marocaine

Après avoir indiqué les grandes manifestations de la vie rituelle marocaine, il convient de montrer quelques aspects particuliers et moins visibles des croyances religieuses, à propos desquels notre tendance à l'analogie peut nous faire commettre des erreurs.

Le Coran est la parole divine ; il a été révélé à Mohammed, mais celui-ci ne l'a pas composé, inventé, rédigé. Aussi est-ce une hérésie regrettablement fréquente de faire imprimer sur le dos d'un exemplaire du Coran le nom du Prophète comme s'il en était l'auteur. Parce que le Coran est la parole divine elle-même, les exemplaires du Livre sacré sont renfermés dans des boîtes, à l'abri de toute souillure. Un infidèle ne peut mettre la main sur un Coran sans froisser et irriter le croyant qui le voit faire ; lui-même ne se permet de toucher aux pages divines que s'il est en état de pureté. Toujours pour la même raison, les petites écoles se consacrent uniquement à la récitation du Coran que tout enfant doit essayer de savoir par cœur sans comprendre. La parole divine porte bonheur à ceux qui la « portent ». Dans certaines circonstances, on fait procéder à la récitation intégrale du Coran par des récitateurs attitrés.

Les paroles et les actes du Prophète ont été consignés dans des recueils appelés «Hadith». On s'y réfère pour établir les règles des bonnes mœurs musulmanes.

Il n'est pas demandé à tout Marocain de connaître par cœur le Coran en tout ou en partie. On n'exige de lui que d'attester à tout moment que Dieu est unique et que Mohammed est son Prophète. C'est la profession de foi, qu'il récite dans ses prières, qu'il récite au moment de sa mort, qui est murmurée à son oreille dès qu'il vient au monde.

Or c'est là tout le dogme de l'Islam. Moyennant la croyance sincère à l'unité et à l'unicité de Dieu et en la mission de Mohammed, le fidèle est sûr de l'amour de son créateur et de l'entrée au Paradis.

Il n'est point de sacrement en Islam ; ni la communion, ni la pénitence ne sont connues; la circoncision n'est qu'un rite d'agrégation du petit garçon dans le groupe religieux ; le mariage n'est qu'un contrat facilement révisable.

On se rend compte par-là de la simplicité immense de l'Islam, concrétisée dans ses mosquées.

Ce n'est point à dire que le fidèle vive sans obligations rituelles minutieuses. On vient d'énumérer les principales.

Elles enserrent le croyant dans un réseau très ferme dont il ne cherche pas à s'échapper. Il va même souvent au-delà et, dans sa ferveur religieuse, il cherche à montrer non seulement son obéissance, mais encore sa dévotion par des actes que la pure orthodoxie ne rend nullement obligatoires.

Ainsi, de pieuses personnes, en mourant, ou même au cours de leur vie, pour remercier Dieu de les avoir sauvées d'un péril, ou tout simplement pour être agréables à leur Créateur, affranchissent leurs esclaves ou consacrent une partie de leurs biens à des fondations religieuses : entretien du culte, rémunération des clercs, institution d'une chaire de théologie, construction d'une fontaine publique, d'un bain maure, etc.

Dans un autre ordre, mais toujours avec les mêmes intentions pieuses, la grande majorité des hommes se regroupent en confréries religieuses, s'astreignant à réciter chaque jour, en égrenant un chapelet, d'interminables litanies.

Il n'y a pas que des Aïssaoua(s). Il existe beaucoup d'autres confréries plus relevées, dont les maisons de réunion s'appellent zaouya. La maison mère est aussi une zaouya. C'est là qu'on prie, qu'on récite les litanies spéciales à la confrérie, qu'on mange parfois en commun, qu'on distribue les aumônes et qu'on fait les offrandes.

Les confréries se prévalent toutes d'un fondateur mort en odeur de sainteté. Mais il existe beaucoup de saints qui n'ont pas donné naissance avant ou après leur mort, à des confréries religieuses. Ils sont l'objet de la vénération du peuple qui les prend pour des intercesseurs auprès de Dieu.

À leur propos se forme et se développe une vie rituelle très intense qui n'a pas toujours l'approbation des gens instruits de la religion orthodoxe ; mais ceux-ci la tolèrent, pensant que chacun rend hommage à Allah comme il peut.

Il est nécessaire de connaître aussi bien que possible la vie rituelle d'une société dans laquelle la religion ou l'esprit religieux tiennent toute la place sans admettre qu'on doive rendre à César ce qui est à César et à Dieu, ce qui est à Dieu.

Le domaine du profane y est bien étroit.